



Code de déontologie des expéditions nationales

- Pôle communication et publications -

Date de mise en ligne : vendredi 13 mai 2016

Copyright © Memento du dirigeant FFS - Tous droits réservés

Code de déontologie :

Un devoir des expéditions : respecter le code de déontologie des explorations spéléologiques françaises à l'étranger

Chaque année, entre 30 et 40 équipes spéléologiques françaises sortent de nos frontières pour découvrir les karsts d'autres pays, mues par un désir de découverte et de communication des connaissances. Pourquoi faire de la spéléo à des centaines ou des milliers de kilomètres de France alors que les Alpes, les Pyrénées et les autres massifs français regorgent encore de cavités inconnues qui ne demandent qu'à être explorées ?

Simplement parce que, lors d'une expédition lointaine, la spéléologie devient en partie un prétexte, celui de découvrir d'autres paysages, d'autres massifs, mais surtout d'autres personnes, d'autres cultures et d'autres civilisations.

Les expéditions spéléologiques à l'étranger forment une activité très riche. Les problèmes purement techniques ne sont pas les plus difficiles et laissent souvent la place aux problèmes d'organisation, de vie de groupe et de relations avec autrui. C'est la gestion de l'ensemble de ces défis qui donne son intérêt à ce type d'expédition. Le résultat se traduit en général par des rencontres passionnantes, des amitiés très fortes et des souvenirs merveilleux.

Cependant, si la diversité des cultures, des habitudes et des mentalités est une source de richesse, elle peut également devenir, dans certains cas, une source de conflit. S'imprégner d'un état d'esprit, basé sur des valeurs de respect et de modestie, permet d'éviter la plupart de ces conflits. Le spéléologue à l'étranger doit avoir un sens de la diplomatie au moins aussi développé que celui des techniques. Et n'oublions jamais qu'à l'étranger, l'étranger c'est nous-mêmes.

En fait un code de déontologie peut se résumer en un mot : "RESPECT" ou se décliner par une liste de dix commandements.

I - Respecter les lois et les institutions du pays d'accueil

Il est indispensable de se renseigner sur les lois en vigueur dans le pays. Certains textes peuvent être très contraignants pour des explorateurs : interdiction de photographier, interdiction d'accès à des sites, interdiction de prélever des échantillons biologiques ou même interdiction de toute exploration.

Dans d'autres cas, de longues et fastidieuses démarches sont nécessaires pour obtenir les autorisations.

Dans tous les cas, quelle que soit son opinion sur telle ou telle réglementation, tout étranger pénétrant dans un pays accepte de se conformer aux lois de ce pays.

II - Respecter les usages, croyances et religions

Il est nécessaire de s'informer des moeurs, des religions et des traditions pour éviter, au maximum, de choquer. De nombreux sites gardent un caractère sacré. Il faut respecter les interdictions liées à ce caractère sacré. En cas d'accès au site, le comportement de l'équipe doit être en accord avec les rites observés traditionnellement.

Le but d'une expédition, c'est aussi de se découvrir soi-même à travers la culture des autres.

III - Respecter les habitants

Les cavités s'ouvrent sur des terrains où vivent et travaillent les habitants. Il est nécessaire de respecter leur cadre de vie et de travail.

Les équipes font souvent appel à ces habitants pour obtenir de renseignements sur les entrées des cavités. Inversement, il faut informer les habitants des recherches en cours, par tous les moyens possibles (discussion, conférence avec projection de films ou de diapositives, remise des topos ou du rapport).

IV - Respecter les structures spéléologiques locales

De plus en plus de pays se dotent de structures spéléologiques. Simples clubs ou fédérations, ces structures, tout comme la FFS, ont l'ambition de gérer au mieux l'activité spéléologique dans le pays.

En l'absence de règlements plus contraignants, il est indispensable de prévenir ces structures de la venue d'une expédition et de leur communiquer les topographies et les résultats.

V - Respecter les spéléologues locaux

Les spéléologues locaux, s'ils existent, sont souvent ceux qui connaissent le mieux la région. Ce sont également eux qui auront en charge la protection et la conservation des sites découverts. Une équipe d'exploration a tout intérêt à entamer une coopération et à réaliser en commun les travaux de recherches. Dans le cas où le niveau technique des spéléologues locaux reste faible, une expédition pourra être l'occasion de former ces spéléologues.

Dans tous les cas, il est indispensable de leur communiquer les topographies et les résultats de l'expédition. En aucun cas, un groupe étranger ne peut s'approprier une cavité ou un massif.

VI - Respecter les travaux des autres équipes

Avant d'entreprendre une expédition dans une région déterminée, le groupe doit se renseigner sur les travaux antérieurs et en cours, réalisés par les spéléologues locaux ou étrangers, afin d'éviter les problèmes de "piratage".

Si les membres de plusieurs équipes se retrouvent par hasard en un même lieu, ce sera l'occasion d'unir les efforts pour progresser dans l'exploration. Une collaboration est plus fructueuse que de vaines et mesquines querelles. La planète est grande et seule une partie infime des cavités existantes est connue. Il y a donc largement de la place pour tous ceux qui se sentent l'âme d'explorateur aux quatre coins du globe.

VII - Respecter l'environnement

Même dans le cas où la population locale n'a pas encore une conscience très aiguë des problèmes d'environnement, l'action d'une équipe spéléologique doit toujours avoir un impact écologique le plus réduit possible, aussi bien sous terre qu'en surface.

VIII - Respecter le patrimoine archéologique

Si des découvertes archéologiques sont réalisées, elles doivent être immédiatement signalées aux autorités compétentes. Il s'agit du patrimoine culturel du pays dont nous sommes les invités.

En aucun cas une équipe ne pourra entreprendre des fouilles sauvages ou sortir des vestiges du pays.

IX - Respecter les engagements vis à vis de la FFS

Toute expédition parrainée par la FFS s'engage à fournir à la fédération d'une part un résumé des résultats de

l'expédition sur une page, dans un délai de deux mois, d'autre part un rapport plus consistant faisant apparaître l'ensemble des résultats et des topographies dans un délai de deux ans.

X - Diffuser les résultats

Au retour de l'expédition, le rapport rédigé par l'équipe représente la mémoire et l'existence même de l'expédition. Le but de toute exploration est de collecter des renseignements qui serviront à l'ensemble de la communauté spéléologique ainsi qu'aux habitants de la région. Tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre au succès de l'expédition doivent y trouver une place. Le rapport doit faire état du travail des équipes précédentes.

L'équipe doit diffuser ce rapport, entre autres, auprès :

- ▶ des interlocuteurs locaux (spéléologues, fédérations étrangères, autorités locales ou publiques, propriétaire de la grotte...),
- ▶ des interlocuteurs français (organismes, sponsors, personnalités, etc.) qui ont apporté leur soutien moral ou financier à l'équipe,
- ▶ de la FFS.

L'envoi pour publication dans *Spelunca*, qui est très lu à l'étranger, d'une synthèse concise, dès le retour, puis éventuellement d'un article de fond, participe au rayonnement de la spéléologie française à l'étranger comme en France.